

*infos***TROOZ**

Journal d'information qui porte **un regard pertinent** sur votre commune !

LE BUDGET 2026 :

**La reconstruction se poursuit,
avec un regard résolument tourné
vers l'avenir**

**Le printemps est de retour !
Avec lui, l'envie de bouger et de
profiter des nombreuses activités.**



SOMMAIRE

3 › TRAVAUX ET RECONSTRUCTION

- » Nos équipes communales mobilisées au quotidien pour Trooz
- Entretien des espaces communaux
- Propreté publique
- Voirie
- Travaux d'infrastructure
- Des chantiers importants à venir
- Fin de l'égouttage de la rue Au Thier

4 › ENVIRONNEMENT

- » Lutte contre le frelon asiatique

5 › ETAT CIVIL

6 › DOSSIER

- » le budget 2026 de la commune de Trooz : la reconstruction se poursuit, avec un regard résolument tourné vers l'avenir

8 › ÉCOLES

- » Des écoles au cœur de chaque quartier

10 › CPAS

- » Aide sociale : ce qui change en 2026
- » Se former aux situations d'urgence.
Et si, un jour,
c'était à vous d'agir ?

11 › INFOS UTILES

- » Les PAC : un appui spécialisé au service de la sécurité

12 › TOURISME

- » Amis pêcheurs
- » La chasse aux oeufs revient à Trooz le 5 avril !

13 › CULTURE

- » Parcours d'artistes : les 23, 24 et 25 mai 2026
- » Activités seniors 2026 à Trooz : un programme riche et varié
- » Marie-Josée Mottet-Baguette, l'âme du cabaret Fassotte

14 › VIVRE À TROOZ

- » Le conseil communal des enfants officiellement installé
- » Formulaire réduc. Taxe

16 › AGENDA

édito



Chères Trooziennes, chers Troозиens,

Cette nouvelle édition de votre journal communal témoigne, une fois encore, du dynamisme et de la résilience de notre commune.

L'année 2026 marque une étape importante. Après plusieurs exercices budgétaires fortement marqués par la reconstruction post-inondations, notre budget s'inscrit désormais dans une phase de stabilisation et de retour progressif à une gestion plus structurelle. Tout en restant vigilants, nous poursuivons les investissements indispensables pour préparer l'avenir de Trooz, renforcer nos infrastructures et améliorer la qualité de vie de chacune et chacun.

La reconstruction reste bien entendu une priorité majeure. Les moyens importants consacrés à la sécurisation de la vallée, à la démolition de bâtiments sinistrés et à la création d'espaces pour la rivière traduisent notre volonté de bâtir un territoire plus sûr et plus résilient face aux défis climatiques. Parallèlement, nous continuons d'investir dans nos écoles, nos voiries, nos équipements sportifs et culturels, ainsi que dans les services à la population.

Dans un contexte social toujours exigeant, je tiens également à saluer le travail essentiel du CPAS et de l'ensemble des acteurs de terrain qui accompagnent quotidiennement les personnes les plus fragilisées. Leur engagement est plus que jamais indispensable face aux évolutions socio-économiques annoncées.

Au-delà des chiffres, ce numéro met aussi en lumière ce qui fait l'âme de Trooz : une vie associative riche, une culture vivante, une jeunesse engagée et de nombreux événements qui rythmeront les prochains mois. Du Parcours d'Artistes à la chasse aux œufs, en passant par les activités pour nos aînés ou les initiatives citoyennes, tout concourt à renforcer le lien social qui nous est si précieux.

Je tiens également mettre en avant l'engagement de notre jeunesse, notamment à travers l'installation de notre nouveau Conseil communal des enfants, dont le projet de livret pédagogique sur la forêt démontre déjà une belle maturité citoyenne.

Enfin, je souhaite rendre un hommage particulier à Mme Marie-Josée Mottet-Baguette, l'âme du Cabaret Fassotte, dont le portrait illustre parfaitement cette passion et cette fidélité qui font la force de notre commune.

Je vous invite chaleureusement à parcourir ces pages, à participer aux activités proposées et à continuer, ensemble, à faire vivre notre belle commune.

Avec tout mon dévouement,

Votre Bourgmestre,
Fabien BELTRAN

RESPONSABLE DE PUBLICATION

Joëlle DEGLIN

Toute reproduction totale ou partielle nécessite l'autorisation préalable de l'éditeur responsable.

IMPRIMÉ SUR DU PAPIER ÉCOLOGIQUE

Tirage 4250 ex.

Photo de couverture :
Travaux de la salle de gym de Fraipont

Éditeur responsable

Collège communal

Conception et réalisation

Service Communication

Grand'rue 216c - 4870 TROOZ

Communication@trooz.be

Graphisme : Noir & Clair

Administration communale

Grand'Rue 216C - 4870 TROOZ

0487 37 74 23

info@trooz.be

www.trooz.be



Rejoignez-nous
sur Facebook



VISITEZ TROOZ.BE





NOS ÉQUIPES COMMUNALES MOBILISÉES

Ces derniers mois, les ouvriers communaux ont poursuivi leurs nombreuses missions au service des citoyens. Qu'il s'agisse d'entretien, de propreté, de sécurité routière ou de projets d'infrastructures, leur travail, souvent discret mais essentiel, contribue directement à la qualité de vie de tous.

ENTRETIEN DES ESPACES COMMUNAUX

Le service environnement s'est acquitté des travaux d'entretien habituels indispensables au bon fonctionnement des espaces publics. Cela comprend notamment :

- › La vérification et l'entretien des sentiers ;
- › Plantation d'une haie au cimetière du Batty ;
- › Le ramassage des feuilles mortes sur les différentes places communales ;
- › L'élagage des arbres, élagage des platanes à la Brouck et la taille de certaines haies.



PROPRETÉ PUBLIQUE

La propreté du territoire communal constitue également une mission importante assurée par les équipes :

- › Vidange bi-hebdomadaire des poubelles publiques ;
- › Nettoyage hebdomadaire des abords des bulles à verre ;
- › Ramassage des dépôts clandestins ;
- › Collecte des déchets le long des voiries.

VOIRIE

Les ouvriers interviennent également sur l'entretien des fossés, la remise en état de certains chemins carrossables ainsi que sur les opérations saisonnières, notamment le déneigement durant la période hivernale.

Service de déneigement

Ces derniers temps, les conditions hivernales ont mis le réseau routier communal à rude épreuve. Neige, gel et verglas ont nécessité une mobilisation importante et continue des équipes afin de garantir la sécurité et la praticabilité des routes sur l'ensemble du territoire.

Depuis la fin du mois de décembre, les équipes sont intervenues quasiment tous les jours, avec une attention particulière lors des épisodes de neige et de gel. Selon les conditions météorologiques, une à trois équipes ont été mobilisées simultanément.

Quelques chiffres illustrent l'ampleur du travail réalisé :

- › Environ **50 tonnes** de sel utilisées pour l'épandage ;
- › Des passages répétés sur l'ensemble des routes communales, parfois plusieurs fois sur certains axes ;
- › Une présence de jour comme de nuit pour anticiper les risques liés au verglas.



TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE

Parmi les interventions réalisées récemment, on peut notamment citer la **réparation du mur de la cour de l'école de Trooz**, permettant de sécuriser les lieux pour la futur crèche.



Avant



Après

DES CHANTIERS IMPORTANTS À VENIR

Plusieurs projets structurants vont prochainement voir le jour sur la commune.

RÉNOVATION DE L'ÉCOLE DE LA BROUCK

Située à La Brouck, l'école, gravement touchée par les inondations de 2021, va entamer sa phase de reconstruction et de modernisation. L'objectif est de proposer un bâtiment entièrement remis aux normes, plus performant sur le plan énergétique et mieux adapté aux besoins des élèves.

RÉNOVATION ET EXTENSION DES INFRASTRUCTURES DU FC TROOZ

Le club, lui aussi fortement impacté par les inondations, bénéficiera d'une subvention partielle

spécifique pour moderniser et agrandir ses infrastructures, avec notamment une amélioration énergétique du bâtiment

RÉFECTION DES RUES GRAND VENTAIL, DU BEX ET CUL DU BIEF À NESSONVAUX

La réfection des rues Grand Ventail, du Bex et Cul du Bief entre dans sa phase finale. La commune de Trooz, en collaboration avec l'AIDE et les différents impétrants, prépare un chantier d'envergure qui redonnera à ce quartier son visage définitif.

Tout commence en 2021. Les inondations laissent derrière elles une rue Grand Ventail dévastée. Face à l'ampleur des dégâts, la commune lance immédiatement une étude pour sa reconstruction. Pendant cette phase d'analyse, la Région wallonne est intervenue pour sécuriser les berges et stabiliser la voirie avec un revêtement provisoire en gravier. Cette étape était nécessaire pour permettre la circulation en attendant une solution durable.

Une reconstruction «en profondeur»

Aujourd'hui, nous passons à l'étape de la réfection définitive. Ce projet ne se contente pas de poser un nouvel asphalte ; il s'agit d'une modernisation complète des infrastructures souterraines menée conjointement par l'administration communale et l'AIDE.

L'objectif principal est la mise en conformité de l'égouttage et de l'épuration des eaux, des enjeux écologiques et des sécurités majeurs pour notre entité.

Une gestion intelligente : «On n'ouvre qu'une seule fois !»

La commune a souhaité optimiser les nuisances et les coûts. Plutôt que de multiplier les chantiers suc-

cessifs, une coordination a été mise en place avec les impétrants (AIDE, CILE, RESA, ...). En plus de l'égouttage, le chantier intégrera le remplacement et la modernisation de l'ensemble des réseaux.

Cette approche globale garantit que la nouvelle route, une fois terminée, ne devra plus être ouverte pour des travaux de réseaux avant de longues années.

Bien que la configuration technique du projet soit désormais fixée, la date précise du début des travaux reste à confirmer. La commune ne manquera pas de communiquer officiellement vers les riverains dès que le calendrier sera validé par les entreprises prestataires.

DÉBUT DES TRAVAUX DE LA NOUVELLE SALLE DE GYM DE FRAIPONT

Les premiers coups de pelle ont été donnés marquant le début du chantier. Une nouvelle aire sportive pour nos élèves est en marche !

FIN DE L'ÉGOUTTAGE DE LA RUE AU THIER

La Commune vient de passer commande auprès de l'AIDE pour le lancement de la troisième et dernière phase de l'égouttage de la rue Au Thier. Le chantier consiste à relier les égouts allant du Chemin du Thier vers la cité du Thier. Les eaux usées seront amenées vers une station de pompage avant d'être envoyées vers la station d'épuration.



Face à la progression du frelon asiatique sur le territoire, la commune agit pour protéger la biodiversité locale, en collaboration avec le GREOVA et Liège Métropole.

Comme dans de nombreuses communes wallonnes, cette espèce invasive représente une menace pour les pollinisateurs. Le piégeage des reines fondatrices au printemps constitue une action importante pour freiner la propagation des colonies.

Pour le printemps 2026, la Commune a mis en place un plan en deux phases :

Phase 1 : Implication citoyenne

Une séance d'information publique a été organisée le 11 février 2026 afin d'informer les citoyens sur les risques et les solutions existantes. Des pièges ont été proposés à la vente à prix accessible via l'Office du Tourisme.

Phase 2 : Action publique

La Commune complète le dispositif grâce aux pièges fournis par Liège Métropole. Ceux-ci seront placés dans des espaces publics ou chez des particuliers par la Brigade 60 du CPAS de Trooz.



Noces de DIAMANT - 60 ans

Couple Henri Léonard et Arlette Heemskerck,
mariés le 22 janvier 1966 à Schaerbeek
Noces célébrées le 24 janvier 2026 à 11h00



Noces d'OR - 50 ans

Couple José Labeye et Liliane Sabic,
mariés 30 janvier 1976 à Forêt
Noces célébrées le 31 janvier 2026 à 11h00



Bader Arlette & Siquet Gérard	06/12/2025
Drecogna Catherine & Plumacker Alexandre	20/12/2025
Massart Isabelle & Vanhaeren Benoît	20/12/2025
Sabri Fatine & Habsch Olivier	13/12/2025

Van Rymenam Adeline & Hertay Jonathan	21/11/2025
Lacrosse Julie & Parmentier Yoan	20/12/2025
Colaci Cindy & Duquenne Lionel	17/12/2025
Delcourt Maryline & Matthys Michel	21-02-2026



Maël Lacrosse	Liège	07/10/2025
Amos Caldaras Mihai	Liège	19/10/2025
Elyza Brohée	Liège	21/10/2025
Lizio Colignon	Verviers	22/10/2025
Giulia Vaes Cariati	Liège	22/10/2025
Agathe Van Michel dit Valet	Liège	24/10/2025
Mohammad Ahmadzai	Verviers	25/10/2025
Lucenzo Nouvian	Liège	02/11/2025
Haron Bouacherah	Verviers	04/11/2025
Alessandra Möllyo	Liège	06/11/2025
Benjamin Migeotte	Namur	09/11/2025
Yazan M'Ghinia	Liège	16/11/2025

Jean Martin Karimi	Liège	25/11/2025
Léo Van Bylen	Liège	14/12/2025
Mohamed Bâadoud	Liège	16/12/2025
Coline Gustin	Liège	17/12/2025
Charly Lambert	Liège	19/12/2025
Maxence Bizarro Delmotte	Liège	23/12/2025
Côme Parmentier	Liège	26/12/2025
Alya Dubois	Liège	27/12/2025
Amir Tokhtassinov Junuzovic	Liège	15/01/2026
Auguste Denooz	Liège	20/01/2026
Marc Codreanu	Verviers	22/01/2026



Monsieur Benoit d'Huart	24/08/1939	30/11/2025
Madame Ana-Maria Vega Miguel	29/02/1932	03/12/2025
Madame Jeannie Mawet	08/04/1939	05/12/2025
Madame Betty Goffin	14/10/1943	07/12/2025
Madame Louise Bollette	06/09/1933	07/01/2026

Monsieur Hans-Werner Schell	25/03/1952	08/01/2026
Madame Monique Devos	11/10/1951	22/01/2026
Madame Jeannine Geurts	03/07/1935	29/01/2026
Monsieur Michel Zinzen	09/01/1956	03/02/2026
Madame Nathalie Verdoot	06/11/1979	15/02/2026

REGISTRE DES ETOILES

La Commune de Trooz, en collaboration avec l'AS-BL «Au-delà des nuages», a ouvert un Registre des étoiles pour accompagner et soutenir les parents touchés par le deuil périnatal.

Ce registre symbolique permet aux parents d'inscrire leur enfant, peu importe le temps passé dans le ventre de la maman. Un geste sans portée juridique, mais d'une grande valeur émotionnelle, qui offre une reconnaissance et un soutien bienveillant de la part des autorités locales.

Chaque enfant, même ceux qui n'ont fait que traverser le ciel de la vie, a une place dans le cœur de notre communauté. En retour, les parents recevront un certificat étoilé, un symbole précieux dans leur cheminement face à cette épreuve.

L'inscription se fait sur rendez-vous au service Population.

Pour plus d'informations, contactez www.audeladesnuages.be





LE BUDGET 2026 : LA RECONSTRUCTION SE POURSUIT, AVEC UN REGARD RÉSOLUMENT TOURNÉ VERS L'AVENIR

Le Conseil communal de Trooz a examiné le budget 2026. Comparé aux budgets des années 2022 à 2025, celui de 2026 est en diminution, marquant ainsi un retour à une gestion normale après la période de reconstruction post-inondations.

LE BUDGET ORDINAIRE : UNE GESTION MAÎTRISÉE

Le budget ordinaire, équilibré à 12.987.842,76 €, a été soutenu par l'utilisation de 672.311,87 € de recettes exceptionnelles liées aux inondations. Le personnel communal constitue la plus grande part des dépenses (51,34 %), suivi des transferts (22,60 %), des dépenses de fonctionnement (19,36 %) et de la dette (6,63 %). Les dépenses de personnel ont augmenté depuis les inondations en raison des nouvelles

missions liées à la gestion de la reconstruction, y compris la gestion des fonds destinés à la démolition et à la reconstruction des bâtiments. De plus, les dotations à la zone de secours et à la police ont également augmenté.

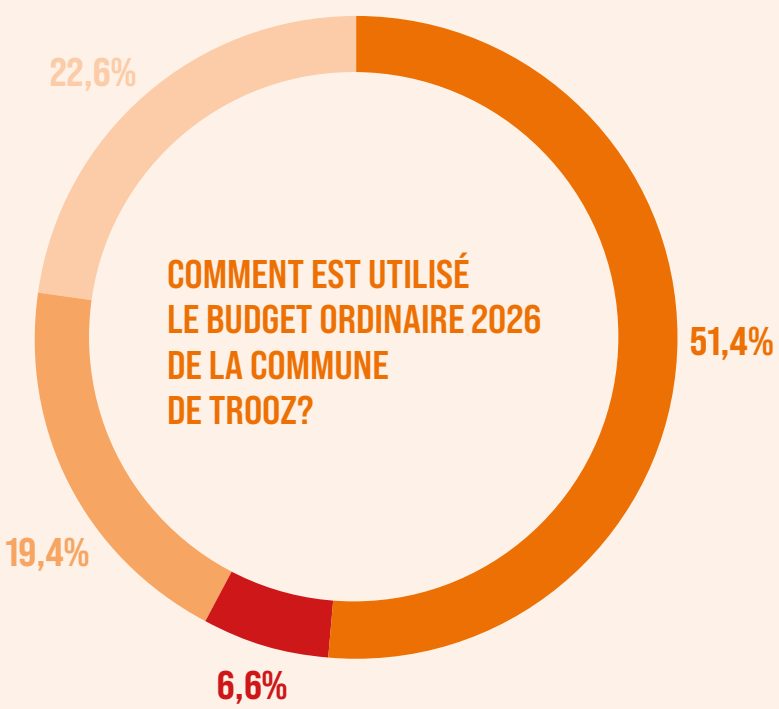
Toutes les activités portées par la commune et tous les services sont maintenus. Une attention particu-

lière est portée à l'enseignement communal, avec le maintien des implantations dans les quartiers et la prise en charge d'heures d'enseignement supplémentaires. En outre, des activités variées, telles que la verdurisation, l'embellissement, le soutien aux activités culturelles et sportives, ainsi que le développement de la lecture publique et des activités jeunesse, figurent parmi les priorités de la commune.

BUDGET ORDINAIRE 2026 COMMUNE DE TROOZ

51,4%	6,6%
Personnel communal	Remboursement de la dette
19,4%	22,6%
Fonctionnement des services communaux	Transferts (CPAS, police, zone des secours...)

Le budget ordinaire finance le fonctionnement quotidien de la commune. Il permet notamment de rémunérer le personnel communal, d'assurer les services à la population, de soutenir le CPAS, la police et la zone de secours, ainsi que de faire face aux charges financières de la commune.



LE BUDGET EXTRAORDINAIRE : UNE PHASE DE CONSOLIDATION ET D'INVESTISSEMENTS CIBLÉS

Après les lourds investissements liés aux inondations, le budget extraordinaire de 2026 marque le retour à des projets d'investissement ciblés et finançables, notamment pour le patrimoine communal, l'enseignement et les infrastructures. Ce budget a pour but de consolider la stabilité financière de Trooz, tout en préparant les projets de demain.

Les projets d'envergure sont nombreux, bien qu'il ne soit pas possible de tout mettre en œuvre en 12 mois. Les priorités concernent la reconstruction des bâtiments détruits par les inondations, ainsi que des améliorations infrastructures et services.

35 millions d'euros seront investis pour l'achat et la démolition de bâtiments, créant de l'espace pour la rivière. Une étude sur les bassins versants est également planifiée. Des projets de rénovation des voiries, de sécurisation des infrastructures et d'amélioration de la mobilité seront menés. Des investissements sont également prévus pour la réfection des ruisseaux communaux, ainsi que pour plusieurs projets d'aménagements et de rénovation dans la commune (places publiques, ponts, rues, etc.).

L'enseignement est également une priorité, avec plus de 2 millions d'euros destinés à rénover les écoles. La construction d'une nouvelle administration communale dans le parc est provisionnée à hauteur de 14 millions d'euros, en plus d'autres investissements dans le domaine du sport, de la culture et de l'accueil des enfants notamment la création d'une crèche. Afin de compléter le dispositif de communication, des panneaux d'information seront placés le long de la N61. Enfin, toute une série d'achats sont envisagés : outillage, bacs à fleurs, mobilier urbain, matériel informatique, matériel sportif...

BUDGET EXTRAORDINAIRE 2026 COMMUNE DE TROOZ

62,5%

Démolition de bâtiments et création d'espace pour la rivière

8,9%

Autres investissements (voiries, mobilité, sport, culture...)

3,6%

Rénovation des écoles communales

25%

Nouvelle administration communale

3,6%

8,9%

25%

**PRINCIPAUX
INVESTISSEMENTS
DU BUDGET
EXTRAORDINAIRE 2026**

62,5%

Le budget extraordinaire est consacré aux investissements. En 2026, il se concentre sur la reconstruction post-inondations, l'amélioration des infrastructures communales, l'enseignement et la préparation des projets structurants de demain. Le graphique présente les principaux investissements identifiés dans le budget 2026.

LE BUDGET DU CPAS EN 2026 : ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE ET VIGILANCE SOCIALE

Le budget 2026 du CPAS de Trooz est établi à l'équilibre grâce à une dotation communale de 1.185.000,00 €. Toutefois, ce budget s'inscrit dans un contexte particulièrement exigeant. Après la crise du Covid, les inondations et la crise énergétique, le CPAS continue d'assumer un rôle de première ligne dans l'accompagnement des personnes en difficulté.

À ces défis s'ajoute la réforme du chômage prévue en 2026, qui entraîne l'exclusion d'un nombre important de demandeurs d'emploi du système des allocations. Ces personnes, privées de revenus de remplacement, se tournent inévitablement vers le CPAS pour bénéficier d'un soutien financier et social. Cette réforme risque donc d'augmenter significativement la charge de travail du CPAS ainsi que les dépenses liées à l'aide sociale, au revenu d'intégration et à l'accompagnement socio-professionnel.

Dans ce contexte, le CPAS doit faire preuve d'une grande capacité d'adaptation afin de répondre à une demande croissante, tout en poursuivant ses missions essentielles d'aide, d'inclusion sociale et de soutien aux publics les plus fragilisés.



UN REFLET DES CHOIX POLITIQUES

Le budget est à la fois un acte de prévision et d'autorisation mais aussi un reflet des choix politiques de la majorité communale. Il traduit en termes financiers la gestion courante de la commune (service ordinaire) et les priorités d'investissement (service extraordinaire). Une fois voté par le conseil communal et approuvé par le Service public de Wallonie, le budget devient un acte juridique exécutif, obligatoire pour la commune.





ÉCOLES COMMUNALES DE TROOZ



Des écoles au cœur
de chaque quartier !



QUI :

- › favorisent les apprentissages en continuité de la maternelle à la sixième primaire [cycle 5-8 ans, projets communs entre niveaux ...]
- › accompagnent chaque élève tout au long de son parcours scolaire afin de mettre son potentiel en valeur
- › assurent une transition sereine vers le secondaire [visite d'écoles, animations PMS]
- › initient aux nouvelles technologies [cours d'informatique, tableaux interactifs dans les classes ...]
- › se soucient de l'environnement [Bewapp, objectif Zéro déchet, Mon école plus propre ...]
- › se préoccupent de leur prochain [« ClassContact », Télévie ...]



AVEC :

- › des sorties pédagogiques régulières
- › des séjours avec nuitées : classes de sports, classes de neige, classes de ferme et de mer
- › l'éveil aux langues : apprentissage de l'anglais ou du néerlandais dès la P3
- › de l'aide à la lecture grâce à des bénévoles
- › des garderies du matin dès 7h et du soir jusqu'à 18h40, ainsi que le mercredi après-midi
- › des activités extra-scolaires en partenariat avec le service jeunesse [coin d'éveil, aide aux devoirs, remédiation scolaire à la fin du mois d'août, stages multisports, psychomotricité ...]
- › de nombreuses festivités scolaires





ENSEIGNEMENT

Maternel & Primaire

5
implantations



FRAIPONT



PRAYON-CENTRE



LA BROUCK



PÉRY



NESSONVAUX PRIMAIRE



NESSONVAUX MATERNEL



RENSEIGNEMENTS

SECRÉTARIAT

📍 Rue Haute, 444 - 4870 TROOZ

☎ 087 26 64 57

✉ enseignant@trooz.be

DIRECTIONS

ÉCOLE COMMUNALE GROUPE 1

Fraipont - Nessonvaux

Madame Valérie BERTON

📍 Rue Haute, 444 - 4870 TROOZ

☎ 087 26 64 04 - 0479 92 90 53

✉ direction.scolaire1@trooz.be

ÉCOLE COMMUNALE GROUPE 2

Prayon-centre - La Brouck - Péry

Monsieur Mario MESSINEO

📍 Grand'rue, 186 - 4870 TROOZ

☎ 04 351 67 78 - 0479 92 90 41

✉ direction.scolaire2@trooz.be

Retrouvez la vidéo de présentation
de nos écoles ici



Rejoignez-nous sur



www.trooz.be



ÉCOLES COMMUNALES DE TROOZ





AIDE SOCIALE : CE QUI CHANGE EN 2026

Depuis le 1^{er} mars 2026, de nouvelles règles fédérales modifient le calcul du revenu d'intégration sociale (RIS). L'objectif de cette réforme est de mieux adapter l'aide à la réalité financière de chaque foyer, tout en tenant compte de l'évolution récente des allocations de chômage.

UN CALCUL ÉTENDU À L'ENSEMBLE DU MÉNAGE

Jusqu'à présent, le CPAS se basait principalement sur les revenus du demandeur et de son partenaire ainsi que les descendants et ascendants du premier degré. Désormais, la modification de l'article 34 de l'arrêté royal du 11 juillet 2002 demande de prendre en compte les ressources de toutes les personnes vivant sous le même toit qui ont un lien de parenté direct ou par alliance.

Concrètement, cela concerne les revenus :

- ▶ Du partenaire de vie ;
- ▶ Des parents et grands-parents ;
- ▶ Des enfants et petits-enfants ;
- ▶ Nouveauté : des beaux-parents, gendres et belles-filles cohabitants.

Pourquoi ce changement ? Cette mesure s'appuie sur le principe de l'obligation alimentaire : la loi considère que les membres d'une famille doivent s'entraider pour les besoins essentiels (logement, nourriture, santé) avant que la solidarité publique ne prenne le relais.

QUI EST CONCERNÉ ET QUAND ?

- ▶ nouvelles demandes : La règle s'applique immédiatement pour tout dossier introduit depuis le 1^{er} mars 2026.
- ▶ Bénéficiaires actuels : Votre situation sera mise à jour lors de la prochaine révision annuelle de votre dossier ou en cas de changement important dans votre ménage.

UNE APPROCHE HUMAINE ET AU CAS PAR CAS

Le CPAS de Trooz reste attentif aux situations particulières. Pour des raisons d'équité, nos travailleurs sociaux peuvent décider, après enquête sociale, de ne pas inclure certains revenus s'ils estiment que cela fragiliserait trop l'équilibre du ménage.

BESOIN D'INFOS ? VENEZ NOUS RENCONTRER !

Si vous avez des questions sur l'impact de ces mesures sur votre situation personnelle, nos équipes vous accueillent lors des permanences sociales (sans rendez-vous) :



JOUR	HEURE	LIEU
Mardi	9h - 11h	Siège du CPAS (Grand'Rue 216 C)
Mardi	9h - 11h	Nessonvaux (Rue Neuve Voie 236) 1 semaine sur 2
Mercredi	9h - 11h	Siège du CPAS (Grand'Rue 216 C)
Jeudi	14h - 16h	Fraipont (École communale, Rue Haute 444) 1 semaine sur 2

CONTACTEZ-NOUS :

▶ Grand'Rue, 216 C - 4870 • Trooz 0489 82 39 50 • secretariat@cpastrooz.be



Créées en 2018, les Patrouilles Anti-Criminalité (PAC) constituent aujourd'hui un maillon essentiel de la Zone de Police Secova. Leur mission : apporter un appui spécialisé et réactif pour renforcer la sécurité sur le terrain.

UN RENFORT OPÉRATIONNEL

Les PAC interviennent en soutien des équipes d'intervention, des inspecteurs de quartier et des enquêteurs. Elles peuvent également prêter main-forte à d'autres zones en cas de situation critique.

Leur objectif est clair : sécuriser les interventions sensibles et désamorcer les situations à risque.

L'équipe compte 21 membres, dont 9 policiers spécialisés en maîtrise de la violence. Issus principalement du service intervention et de la direction des opérations, ils mettent leur expertise au service du terrain.

UNE PRÉSENCE PROACTIVE

Au-delà des interventions, les PAC assurent une présence visible et ciblée sur le territoire. Sur base des analyses de criminalité, elles réalisent des contrôles préventifs afin de limiter les nuisances et troubles à l'ordre public.

Leur véhicule, plus discret qu'un combi classique mais identifiable, est équipé de matériel spécifique (armement adapté, bouclier, casques balistiques) garantissant des interventions efficaces et sécurisées.

UN ENTRAÎNEMENT CONSTANT

Les membres des PAC suivent des entraînements réguliers : techniques de maîtrise de la violence, gestion du stress, condition physique et mises en situation réalistes.

Des exercices de type AMOK (interventions en cas de menace grave ou attaque violente) sont également organisés avec d'autres zones de police afin d'harmoniser les pratiques et renforcer l'efficacité des équipes à grande échelle.

L'appui d'un maître-chien constitue enfin une réelle plus-value lors de certaines opérations, renforçant la sécurité et l'effet dissuasif sur le terrain.

SE FORMER AUX SITUATIONS D'URGENCE. ET SI, UN JOUR, C'ÉTAIT À VOUS D'AGIR ?

Chacun peut être confronté à une situation d'urgence : malaise, chute ou accident de la vie quotidienne peuvent survenir à tout moment, que ce soit à domicile, sur le lieu de travail, sur la route ou lors d'activités extérieures. En attendant l'arrivée des secours, chaque minute est déterminante : les premiers gestes peuvent sauver une vie ou limiter les conséquences d'un accident. Se former aux premiers secours constitue donc un véritable acte citoyen.

Pourquoi se former ?

Une formation permet de :

- acquérir les bons réflexes ;
- réagir rapidement et efficacement ;
- augmenter les chances de survie d'une victime ;
- venir en aide à ses proches ou à toute personne en difficulté.

Des gestes simples qui sauvent

Lors d'une formation, vous apprenez notamment à :

- alerter correctement les secours ;
- sécuriser les lieux ;
- placer une personne en position latérale de sécurité ;
- pratiquer un massage cardiaque et utiliser un défibrillateur ;
- réagir face à un étouffement.

Pour qui ?

Ces formations s'adressent à tous : citoyens, parents, jeunes, seniors, bénévoles, agents communaux, associations... Chacun peut être amené à intervenir un jour.



Où se former ?

Différentes formules existent : initiations courtes, formations certifiantes comme le BEPS (Brevet Européen de Premiers Secours) ou modules spécifiques pour les entreprises.

Elles sont proposées notamment par la Croix-Rouge de Belgique, certaines asbl ou des centres spécialisés.

Se former aujourd'hui, c'est peut-être sauver une vie demain.

Envie de tester vos réflexes ? Découvrez l'expérience interactive gratuite sur sauveunevie.be.

Infos : www.zone-vhp.be

Département Prévention : 087/479.822





AMIS PÊCHEURS



Amis pêcheurs, votre permis de pêche Vesdre Pêche et Nature (VPN) annuel ou journalier est disponible à la Pêcherie de Trooz.

Mais quelles sont les conditions ?

Le pêcheur membre de VPN doit être en possession du permis de pêche de la Région Wallonne. Vous pouvez acheter ce permis sur www.permisdepeche.be. Votre permis est disponible immédiatement à la fin de la procédure, téléchargez-le et imprimez-le. Présentez-vous ensuite à la Pêcherie, muni de votre document. Le prix de la carte de membre annuelle est de 70€, la journalière est à 20€. Elle est gratuite pour les pêcheurs de moins de 15 ans, mais ces derniers doivent néanmoins être accompagné d'un adulte membre adhérent de VPN. La pêche est autorisée du 21 mars au 30 septembre 2026. En dehors de

cette période, elle est formellement interdite afin de protéger la reproduction des espèces indigènes.

Les parcours de pêche sur la Vesdre sont gérés par la société VPN et sont répartis sur la seule Vesdre aval et ce, dans un tronçon compris entre Goffontaine et la confluence avec l'Ourthe à Chênée. Cette société est gérée avec passion par des bénévoles dont la priorité est de préserver la rivière et sa population piscicole. Ils ont notamment mis en place une éclosierie près de Trassenster, qui produit environ 300 000 truitelles de souche Vesdre par an. Ces efforts soutiennent la reproduction naturelle et permettent à la Vesdre d'abriter des truites d'une

taille exceptionnelle, parmi les plus grandes de Belgique, voire d'Europe.

La pêche y est pratiquée en no-kill absolu sur toute espèce quelle que soit la technique de pêche utilisée, faisant de la Vesdre un véritable paradis pour les pêcheurs. La société met un point d'honneur à respecter les poissons grâce à un règlement strict : interdiction de sortir les poissons de l'eau pour les photos (prises autorisées uniquement dans l'épuisette et dans l'eau), utilisation d'hameçons simples sans arillons, et interdiction des appâts comme les vers pour limiter l'engame...

LA CHASSE AUX ŒUFS REVIENT À TROOZ LE 5 AVRIL !



Le printemps approche... et avec lui l'un des rendez-vous préférés des familles trooziennes : la grande chasse aux œufs organisée par la Commune de Trooz !

Nous vous donnons rendez-vous le **dimanche 5 avril 2026** dans la **rue au Thier (dans la cité)** pour une après-midi festive, conviviale et pleine de surprises pour les enfants.

Cette année, plusieurs **nouveautés** viendront enrichir l'événement :

- Un château gonflable
- Du grimage
- Une table de bricolage sur le thème de Pâques
- Une chasse spéciale sous forme de **jeu de piste** pour les plus grands

Les plus petits profiteront, comme chaque année, d'un **terrain de chasse sécurisé par tranche d'âge**, afin que chacun puisse s'amuser à son rythme et repartir avec de délicieux œufs en chocolat.

Un espace convivial sera également proposé pour permettre aux familles de profiter pleinement de ce moment festif.

Une belle occasion de célébrer l'arrivée du printemps, de partager un moment en famille et de créer de jolis souvenirs à Trooz !

INFOS PRATIQUES

Quoi ? Grande chasse aux œufs de Pâques

Où ? Rue au Thier (dans la cité) – Trooz

Quand ? Dimanche 5 avril 2026 entre 14h et 14h45 pour les 7-12 ans et dès 15h30 pour les petits

Qui ? Activité ouverte à tous les enfants

Prix ? Gratuit – sans inscription

Organisé par la Commune de Trooz en collaboration avec les Scouts de Trooz.

PARCOURS D'ARTISTES : LES 23, 24 ET 25 MAI 2026

La 28^e édition du Parcours d'Artistes se déroulera les 23, 24 et 25 mai 2026, sur les communes de Chaudfontaine, Sprimont et Trooz. Durant trois jours, le public est invité à découvrir la richesse et la diversité de la création artistique locale, à travers des expositions et des rencontres avec les artistes.

PROGRAMME

Les 23, 24 et 25 mai (de 14h à 19h) –
Exposition collective

Le CIP (Centre d'interprétation de la Pierre) constituera le point d'accueil central de l'événement. Les visiteurs pourront y découvrir une exposition collective et obtenir toutes les informations nécessaires pour organiser leur parcours de visites.

Les 23, 24 et 25 mai (de 14h à 19h) –
Journées Portes Ouvertes

Les artistes participants ouvriront les portes de leurs ateliers au public. Ces rencontres permettront de mieux comprendre leur démarche artistique, leurs techniques et leurs sources d'inspiration.

Informations

Site internet : www.pacst.be

Facebook :

Parcours d'Artistes Chaudfontaine – Sprimont – Trooz

Nous vous invitons à réserver dès à présent ces dates dans votre agenda et à venir nombreux soutenir la création artistique locale

MARIE-JOSÉE MOTTET-BAGUETTE, L'ÂME DU CABARET FASSOTTE



À l'occasion du 8 mars, Journée internationale des droits des femmes, la commune de Trooz a souhaité mettre à l'honneur une femme qui contribue depuis des décennies à la richesse culturelle locale. Portrait de Mme Mottet, figure incontournable de Trooz et véritable âme du Cabaret Fassotte.

« J'AI APPRIS QUE J'ÉTAIS CAPABLE DE FAIRE BEAUCOUP DE CHOSSES... ET J'EN SUIS FIÈRE. »

À Trooz, certaines personnes façonnent la vie culturelle avec patience, passion... et une remarquable fidélité. Mme Mottet est de celles-là. Depuis près de quarante ans, elle fait vivre le Cabaret Fassotte, devenu au fil du temps un véritable lieu de rencontres, de musique et de mémoire collective.

Arrivée dans la commune en novembre 1966, rien ne prédestinait pourtant cette jeune maman à devenir une figure incontournable du paysage culturel local.

« Au départ, ce n'était pas prévu que je fasse toutes ces choses-là », confie-t-elle avec simplicité.

Et pourtant.

Très vite, l'envie de s'engager naît. À une époque où l'offre culturelle est encore limitée à quelques fêtes de quartier et activités ponctuelles, une idée prend forme : créer un espace où l'on se rassemble, où l'on écoute, où l'on partage.

Le déclic ? Un concert.

« Quand le chanteur a commencé... j'en ai eu le souffle coupé. Je crois que le virus est passé directement. »

Le Cabaret Fassotte venait de trouver sa gardienne.

Un lieu, une histoire

Le nom du cabaret est un hommage à Georges et Marie Fassotte, un couple connu pour son sens de l'accueil, son dévouement et son attachement à la vie collective. Leur maison, toujours ouverte aux visiteurs, est devenue au fil des années un lieu de rassemblement avant d'évoluer vers un cercle culturel.

Un héritage que Mme Mottet et son équipe font perdurer avec conviction.

Depuis ses débuts, le cabaret met à l'honneur la chanson française et parfois wallonne.

Ce choix reflète une volonté de rendre la culture accessible à tous, dans une atmosphère chaleureuse.

Car ici, on ne vient pas seulement assister à un concert.

On se retrouve, on échange, on prolonge la soirée autour d'un verre. Pour beaucoup, c'est devenu un rendez-vous attendu.

Si le Cabaret Fassotte dure depuis si longtemps, c'est aussi grâce aux bénévoles qui l'accompagnent.

« J'ai de la chance. Certains sont là depuis plus de trente ans. »

Cette fidélité raconte quelque chose de précieux : derrière chaque soirée se cache un travail discret mais considérable.

Bar, accueil des artistes, logistique... rien n'est laissé au hasard.

« J'ai appris que j'étais capable de faire beaucoup de choses. Je me suis débrouillée... et je suis fière de mon parcours. »

Être une femme engagée dans la culture

Quand elle débute, Mme Mottet se décrit comme réservée.

« Au début, j'avais peur, je n'osais pas. Maintenant, si ça ne va pas, je le dis. »

En quarante ans, elle a vu les mentalités évoluer.

« Aujourd'hui, on fait davantage confiance aux femmes. C'est plus facile. »

Mais ce qui frappe surtout, c'est sa détermination tranquille, celle des bâtisseurs qui avancent sans bruit, guidés par la passion.

« LE CABARET FASSOTTE, C'EST UNE BELLE AVENTURE... ET IL FAUT LA VIVRE. »

Lorsqu'on lui demande quel message elle souhaite faire passer, sa réponse est immédiate :

« Que celui qui n'est jamais venu vienne une fois. Toutes les soirées sont belles. Il faut vivre cette expérience. »

Après des centaines de concerts, des souvenirs innombrables et autant de rencontres, son enthousiasme reste intact.

Et quand on lui demande pourquoi cette aventure est si importante, l'émotion affleure.

« C'est... fabuleux. »

Parfois, un seul mot suffit.

Merci Marie-Josée de préserver ce lieu de transmission qui anime le paysage culturel de notre belle commune depuis 40 ans.

Suivez le Cabaret Fassotte sur facebook pour vous tenir informé de leur programmation :

<https://www.facebook.com/aucabaretfassotte>



LE CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS OFFICIELLEMENT INSTALLÉ

Le **jeudi 21 novembre**, la Commune a procédé à l'installation officielle du **Conseil communal des enfants**.

À cette occasion, les jeunes élus ont prêté serment devant **Monsieur le Bourgmestre et les échevins**, marquant ainsi le début de leur mandat citoyen.

Les conseillers ont été **élus par l'ensemble des élèves de 5^e et 6^e primaires** des écoles communales ainsi que de l'école libre. Cette année, le Conseil communal des enfants est composé de **13 membres : 5 conseillers reconduits de l'an dernier et 8 nouveaux élus**, formant une équipe motivée et dynamique.

UN PROJET TOURNÉ VERS LA NATURE

Pour l'année en cours, les jeunes conseillers ont choisi de mener un **projet en lien avec l'environnement** : la réalisation d'un **livret pédagogique consacré aux animaux que l'on peut rencontrer dans les forêts de**

Trooz.

Chaque conseiller a sélectionné un animal et réalisé une **fiche d'identité** (habitat, alimentation, particularités...), présentée ensuite au groupe. Les enfants ont également **voté collectivement** pour choisir la mise en page et la forme finale du livret.

Afin d'illustrer cet outil, une **balade en forêt** est prévue pour permettre aux conseillers de prendre leurs propres photos.

La **mise en page du livret sera réalisée par le service jeunesse**, à l'aide de Canva, sur base du travail préparé par les enfants. Le livret sera ensuite **distribué dans les écoles, au Syndicat d'initiative** et, si possible, dans certains **commerces de la commune**.

En fin d'année scolaire, le Conseil communal des enfants souhaite également organiser une **balade nature ouverte à tous**, au cours de laquelle le livret

sera présenté et distribué, et le projet expliqué aux participants.

OUVERTURE ET CITOYENNETÉ

Par ailleurs, une **visite du commissariat de police de Beaufays** est en projet, suite à une proposition de la zone de police **SECOVA**. Une attention particulière pourrait être portée à l'aspect **environnemental**, en cohérence avec le projet mené par les jeunes conseillers.

Félicitations à **Élise, Ilias, Alpha, Sylvain, Élise, Chloé, Mona et Emma**, ainsi qu'à l'ensemble des membres du Conseil communal des enfants, pour leur engagement et leur envie de s'impliquer activement dans la vie de la commune.

Trooz peut être fière de sa jeunesse engagée !

ACTIVITÉS SENIORS 2026 À TROOZ : UN PROGRAMME RICHE ET VARIÉ

La Commune de Trooz propose en 2026 un programme spécialement dédié aux seniors, mêlant culture, détente, découvertes, convivialité et bien-être. Tout au long de l'année, de nombreuses activités sont organisées afin de favoriser les rencontres, le lien social et le plaisir de partager ensemble.

SORTIES CULTURELLES ET SPECTACLES

- ▶ Spectacle au Trianon : En raison de travaux importants au Trianon (réparation de fuite et ouverture de voirie), la représentation prévue le 22 mars est annulée. Nous vous donnons rendez-vous le dimanche 26 avril 2026 à 14h30 pour une nouvelle comédie en deux parties avec Pierre Theunis et Didier Boclinville : Pove Gade suivie de Les vis fres.
- ▶ Dîner-spectacle au Domaine de Wégimont : repas trois services, spectacle de danse et ambiance festive. Rendez-vous le dimanche 5 avril à 12h30.

EXCURSIONS ET VOYAGES

- ▶ Foire du livre de Bruxelles, le samedi 28 mars dès 13h.
- ▶ Visite guidée du Val Saint-Lambert avec démonstration de soufflage et repas, le samedi 30 mai rendez-vous dès 8h.
- ▶ Marché de Noël de Montjoie le samedi 28 novembre dès 10h.
- ▶ Séjour à Voutenay : 4 jours et 3 nuits en Bourgogne dans le cadre du jumelage avec Voutenay. Logement à Avallon, passage par Chablis, Arcy et Vézelay, visites de châteaux et dégustations de vin. du 18/09 au 21/09. avec une soirée à la Mairie le 20/09.
550 € - Trooziens + pensionnés –
600 € - Hors commune ou non pensionnés
80 € - supplément single – 20 € - assurance

- ▶ Le traditionnel séjour à la mer en juin, déjà complet.

Les déplacements se font en car communal, avec des départs depuis Nessonvaux, Fraipont et Trooz.

INFOS PRATIQUES

0478/17 12 67

secretariat.bourgmestre@trooz.be

Les inscriptions se font par téléphone ou par mail

Places limitées – priorité aux seniors domiciliés à Trooz

Un programme pensé pour bouger, apprendre, s'évader et partager, tout au long de l'année 2026.



FORMULAIRE DE DEMANDE DE RÉDUCTION DE LA TAXE SUR L'ENLÈVEMENT DES IMMONDICES

OBJET ET MONTANT DES REDUCTIONS	ANNEXES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT
Réduction de 26,00 € de la partie forfaitaire de la taxe pour les ménages comportant au moins 3 enfants à charge au 1 ^{er} janvier de l'exercice d'imposition.	Pour les enfants ayant dépassé l'âge de l'obligation scolaire (18 ans), une attestation , soit de fréquentation scolaire, soit délivrée par une caisse d'allocations familiales.
Réduction de 15,00 € par enfant de moins de 2 ans au 1 ^{er} janvier de l'exercice d'imposition.	
Réduction de 41,00 € de la partie forfaitaire de la taxe pour les ménages, y compris « isolés » dont les <u>revenus</u> cumulés de toutes les personnes qui le composent ne dépassent pas 28.100,75 € + 5.202,15 € par personne à charge.	La copie de l'avertissement-extrait de rôle en matière d'impôt des personnes physiques du dernier exercice taxable (revenus 2024) ou, si l'Administration des Contributions ne vous en adresse pas, l'attestation délivrée soit par une caisse de pension, soit par un organisme assurant le paiement des allocations de chômage ou de mutuelle. Cette attestation devra reprendre les montants perçus du 1 ^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 (uniquement pour les revenus de chômage et de mutuelle).
Réduction de 16,00 € de la partie forfaitaire de la taxe pour les personnes reprises comme « isolé » au registre de la population et dont les <u>revenus</u> sont compris entre 28.100,75 € et 33.720,90 €.	
Réduction, pour raison médicale, de la partie proportionnelle de la taxe de 46,00 € pour les ménages disposant de conteneurs ou par la remise de 3 rouleaux de 10 sacs de 60 litres pour les ménages autorisés, en régime de dérogation, à utiliser des sacs.	Certificat médical attestant, dans le chef d'un des membres du ménage, de la nécessité d'une utilisation accrue du service, pour cause d'incontinence, de dialyse ou de maladie entraînant un volume de déchets significativement accru.

- La réduction pour les ménages bénéficiant de « faibles revenus », la réduction pour 3 enfants à charge et la réduction pour enfant de moins de deux ans sont cumulables.
- La réduction pour les personnes isolées bénéficiant de « faibles revenus » n'est cumuleable avec aucune autre réduction.

DEMANDE DE REDUCTION(S) DE LA TAXE SUR L'ENLEVEMENT DES IMMONDICES – EXERCICE 2026 A INTRODUIRE POUR LE 1^{er} JUIN 2026 AU PLUS TARD

Je soussigné,

NOM, PRENOM :

ADRESSE :

sollicite le bénéfice de la réduction de la taxe sur l'enlèvement des immondices

- ☐ en fonction de la composition de mon ménage qui comporte **au moins 3 enfants à charge**
- ☐ en fonction de la composition de mon ménage qui comporte **au moins 1 enfant de - de 2 ans**
- ☐ en fonction de **l'ensemble des revenus de mon ménage**
- ☐ en fonction de ma qualité **d'isolé(e)**
- ☐ en fonction de l'état de santé d'un membre du ménage (**incontinence ou dialyse**)

Je joins à la présente demande les annexes requises.

Je certifie sur l'honneur que les renseignements fournis à l'appui de la présente demande sont sincères et exacts et **en cas de réduction en fonction des revenus, que le montant cumulé des revenus de mon ménage** [c'est à dire toutes les personnes qui en font partie : conjoint, enfants, parents, etc.] **ne dépasse pas le montant de 28.100,75 € majoré de 5.202,15 € par personne à charge.**

Fait à TROOZ, le

Signature :





LA VIE DE VOTRE COMMUNE EN UN CLIN D'OEIL

MARS 2026						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

AVRIL 2026						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

MAI 2026						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

JUINS 2026						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

21 MARS

- Concert du Cabaret Fassotte : Stéphane Martini et Jacquy Evrard. Infos : 0493/36.29.43

22 MARS

- Marche Adeps du Syndicat d'Initiative de Trooz. Infos : 0490/19.91.72

28 MARS

- Be Wapp : dans le cadre des journées wallonne de l'eau : opération rivière propre, organisée par le Contrat Rivière Vesdre. Infos : 0470/64.58.71
- Trail de Forêt-Village organisé par le comité de Forêt. Infos : 0474/33.61.22
- Foire du livre à Bruxelles. Infos : 0478/17.12.67

5 AVRIL

- Chasse aux œufs au Thier – organisée par la commune dès 14h. Infos : 0498/62.78.21
- Dîner spectacle à Wégimont – organisé par la commune de Trooz. Infos : 0478/36.29.43

8 AVRIL

- Conférence « Tout va bien, mon enfant est transgenre » organisée par la Maison de la Laïcité de Trooz. Infos : 0472/ 51.55.04

11 AVRIL

- Chasse aux œufs de l'Amo Re'source. Infos : 0495/38.21.26

12 AVRIL

- Brocante du fil de la Maison de la Laïcité de Trooz de 10h à 17h. Infos : 0472/ 51.55.04

18 AVRIL

- Grande collecte des vélos dans les récyparcs. Infos : 04240 74 74
- Jogging «La Grande Vesdr'ouille de l'Ecole Libre de Fraipont. Infos :08726/84.29
- Gala de Boxe. Infos : 0499/98.62.60

25 AVRIL

- Concert du Cabaret Fassotte. Infos : 0493/36.29.43
- Petit marché de Fraipont

26 AVRIL

- Pièce de théâtre au Trianon : 14h30 « Pove Gade» suivi de «Les vis fres». Infos : 0478/17.12.67
- Balade guidée organisée par le Syndicat d'initiative de Trooz à 13h. Infos : 0490/19.91.72

2-3 MAI

- Brocante du RBC Prayon. Infos : 0470/58.10.32

7-10 MAI

- Marché de Péry. Infos : 0495/28.72.88

9 MAI

- Fête des mères organisée par la commune à la salle Floreal. Infos : 0478/36.29.43

16-18 MAI

- Fête locale à Péry

17 MAI

- Barbecue organisé par le Syndicat d'initiative de Trooz à Forêt-Village. Infos : 0490/19.91.72

23-25 MAI

- Parcours d'Artistes. Infos :0498/62.78.21

24 MAI

- Fête de la Laïcité – Libre ensemble – organisée par la Maison de la Laïcité de Trooz. Infos : 0472/ 51.55.04

30 MAI

- Concert du Cabaret Fassotte Infos : 0493/36.29.43

30-31 MAI

- Tournoi du RBC Prayon. Infos : 0470/58.10.32

31 MAI

- Montée historique de Forêt-village

6 JUIN

- Petit marché de Fraipont

6-7 JUIN

- Eglises Ouvertes : Eglise sainte Catherine ouverte tout le week-end

LE MARCHE DE FRAIPONT AU FIL DES SAISONS

Le 1^{er} samedi du mois, Fraipont au fil des saisons organise son petit marché de producteurs locaux. C'est l'occasion de faire vos courses, de passer un bon moment en famille et de découvrir la vie chaleureuse de village.

À l'occasion de la première édition de printemps, différentes activités vous seront proposées.

Bar et petite restauration.

